



DANS CE NUMERO



Révision des questions d'évaluation communes pour les PDR 2007-2013  
→ PAGE 4



Il était une fois une simple carte heuristique...  
→ PAGE 8



Donnons la parole aux évaluateurs *ex ante*  
→ PAGE 10

NEWSLETTER DU RÉSEAU EUROPÉEN D'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT RURAL

# Rural Evaluation

## NEWS

NUMÉRO 13  
JUIN  
2014



ORIENTATION

## L'évaluation *ex post* des Programmes de développement rural 2007-2013

ÉCRIT PAR JELA TVRDONOVA

Actuellement, les États membres de l'UE traversent une période très chargée. Alors qu'ils finalisent les nouveaux Programmes de développement rural pour la période de programmation 2014-2020, ils continuent à mettre en œuvre les "anciens" PDR 2007-2013. En gardant à l'esprit la règle n+2, les Autorités de gestion devront terminer toutes les dépenses de développement rural relatives aux "anciens PDR" avant décembre 2015 et soumettre le rapport de leur évaluation *ex post* d'ici la fin de 2016.



L'évaluation *ex post* des PDR est la dernière composante autonome du processus d'évaluation *in itinere*, l'aboutissement de toutes les activités de suivi et d'évaluation menées tout au long de la période de mise en œuvre du programme.

L'évaluation *ex post* sera menée à un moment où il devrait être possible d'évaluer les impacts et les réalisations du programme obtenus avec les fonds dépensés. Elle devrait justifier le budget du programme et renforcer la transparence et la reddition de comptes sur la politique rurale de l'UE vis-à-vis des parties prenantes et des contribuables aux niveaux européen, national et régional. L'évaluation *ex post* offre en outre l'occasion de déterminer si la politique a été conçue

et mise en œuvre de façon appropriée pour répondre aux besoins les plus pertinents dans le domaine couvert par le programme.

L'évaluation *ex post* est un important outil d'apprentissage de la politique car les résultats de l'évaluation devraient être utilisés pour améliorer la conception, la qualité et la mise en œuvre des futurs PDR. Même si l'évaluation *ex post* est menée à la fin d'une période de programmation, à un moment où la nouvelle politique est déjà établie et partiellement mise en œuvre, elle a un rôle significatif à jouer en tant que pont entre les ancienne et nouvelle périodes de programmation. Les recommandations ainsi que les facteurs de succès et d'échec identifiés via l'évaluation *ex post* des PDR de 2007-2013

peuvent être utilisés dans le pilotage du programme ou pour modifier les nouveaux programmes. C'est surtout vrai pour les mesures mises en œuvre dans les deux programmes. Les conclusions de l'évaluation *ex post* peuvent aussi alimenter la préparation de Rapports annuels sur la mise en œuvre renforcés en 2017 et 2019, ou servir à valider/finaliser les valeurs de base fixées pour la période de programmation 2014-2020, vu que les évaluations *ex ante* ont été réalisées avant que les informations pour 2013 ne soient disponibles. L'évaluation *ex post* des PDR de 2007-2013 peut donc contribuer de plusieurs façons à améliorer la qualité des programmes de 2014-2020.

suite page 2

À la demande des États membres de l'UE et sous la houlette de la Commission européenne, le Helpdesk Évaluation a créé un **Groupe de travail thématique**, composé d'experts en évaluation indépendants, de membres du comité d'experts chargé de l'évaluation et de membres du personnel de la Commission européenne, pour élaborer des **lignes directrices pour l'évaluation ex post des Programmes de développement rural de 2007-2013**. Après plusieurs réunions, consultations sur les projets de texte et discussions approfondies au sein du Groupe de travail thématique, le Helpdesk Évaluation présentera la version finale de ces lignes directrices pendant la 20e réunion du comité d'experts chargé de l'évaluation qui se tiendra le 17 juin 2014 à Bruxelles.

Ces lignes directrices dans leur ensemble sont non contraignantes mais elles mettent en évidence les exigences juridiquement contraignantes et les complètent par des recommandations et suggestions non contraignantes.

Elles ont été élaborées **en vue d'aider les divers groupes de parties prenantes de l'évaluation** (Autorités de gestion, évaluateurs, responsables au sein de la DG Agriculture et Développement Rural concernés par les PDR 2007-2013, membres des comités de suivi, organismes payeurs, bénéficiaires des programmes, etc.) qui participent à l'évaluation ex post des PDR à :

- économiser les ressources grâce à des outils prêts à l'emploi,
- produire des évaluations plus solides et de meilleure qualité,
- parvenir à des synthèses plus utiles des résultats de l'évaluation au niveau européen.

**Les lignes directrices pour l'évaluation ex post se composent** d'une introduction commune et de trois parties, qui peuvent être utilisées chacune comme document autonome mais sont corrélées via des renvois dans le texte.

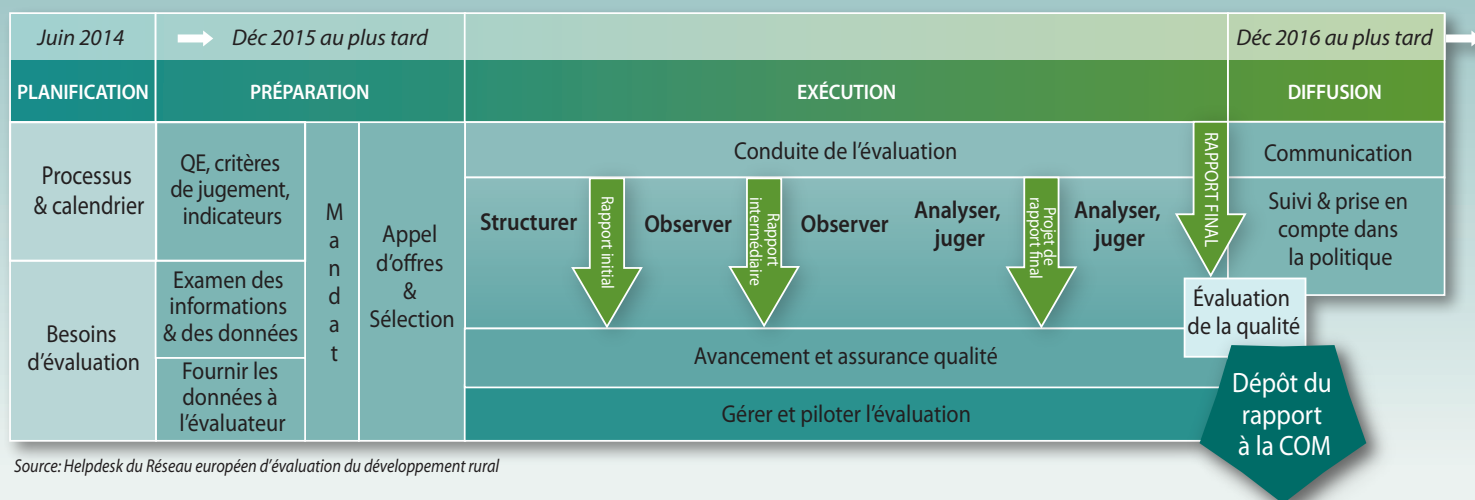
**L'introduction** explique le but de l'évaluation ex post et présente les lignes directrices en spécifiant leurs groupes cibles et leur contenu. Elle expose la portée de l'évaluation en commençant par les objectifs de la politique (européenne, nationale, régionale) en tant que fondements de l'évaluation, explique la priorité accordée à la pertinence, à l'efficacité et aux réalisations par rapport aux objectifs de la politique et aborde l'efficacité, les résultats et impacts du programme, les facteurs influençant le succès ou l'échec et les leçons tirées pour la conception des futures politiques. Elle rappelle les exigences juridiques concernant la portée et le contenu de l'évaluation ex post et esquisse les éléments de l'évaluation communs et spécifiques aux programmes (logique d'intervention commune, questions et indicateurs d'évaluation communs et spécifiques au programme).

**La 1<sup>re</sup> partie** des lignes directrices sur l'évaluation ex post est principalement destinée aux Autorités de gestion et se concentre sur le pilotage et la gestion du processus d'évaluation ex post en fournissant des orientations concrètes sur ses étapes clés (planification, exécution et diffusion), sur le rôle et les tâches des diverses parties intéressées par l'évaluation et sur des questions de calendrier (Figure 1). Elle met en lumière l'importance d'une préparation minutieuse, au cours de laquelle il faudra notamment s'assurer que les données nécessaires sont disponibles pour l'évaluateur.

**La 2<sup>e</sup> partie** s'adresse principalement aux évaluateurs mais les Autorités de gestion des PDR peuvent y trouver des informations utiles pour la préparation des mandats en vue de la sélection des évaluateurs, ainsi que pour la planification, la préparation et le pilotage de l'évaluation ex post. De plus, elle peut aider le large spectre des parties prenantes de l'évaluation (Comités de suivi, groupes directeurs de l'évaluation) à lire le rapport d'évaluation ex post et à en évaluer la qualité. Elle couvre des aspects liés à la logique d'intervention, aux questions d'évaluation, aux indicateurs, aux méthodes et aux données d'évaluation (Figure 2).

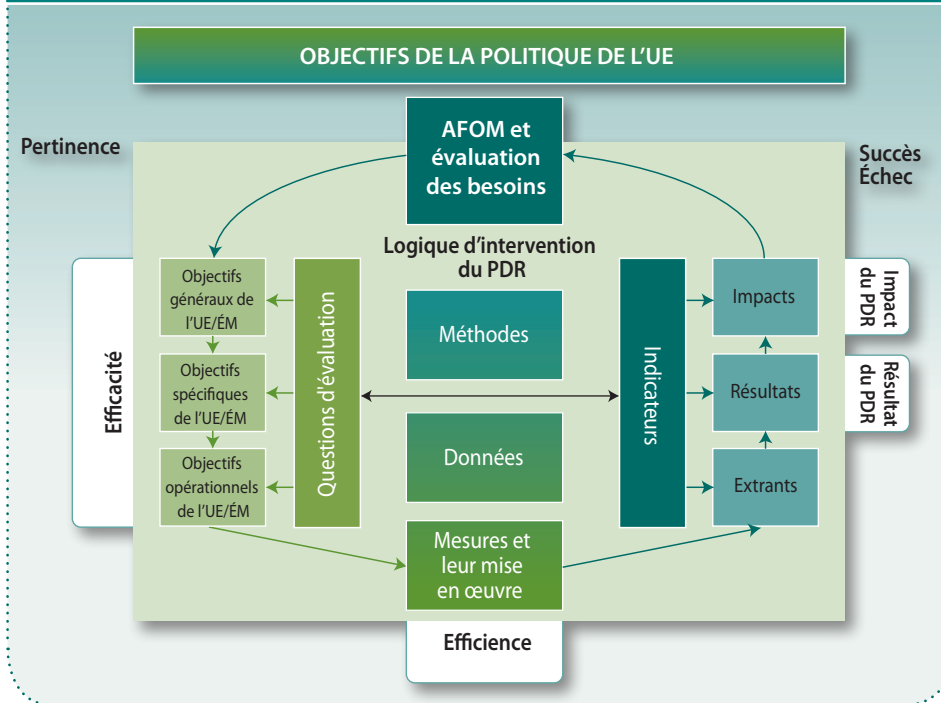
Le chapitre 1 souligne le rôle de la **logique d'intervention** dans l'évaluation ex post du programme et donne des éléments indicatifs pour évaluer la logique d'intervention.

FIGURE 1: ÉTAPES, TÂCHES ET CALENDRIER DE L'ÉVALUATION EX POST



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural

FIGURE 2: PARTIES DE L'ÉVALUATION EX POST ET LEUR CORRÉLATION



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural

Il aborde divers aspects, tels que la cohérence entre les objectifs, les intrants, les extrants attendus, les résultats et les impacts, la pertinence par rapport aux besoins, les effets secondaires attendus et inattendus des interventions et l'efficacité et l'efficience prévues avant que l'évaluation ne soit entreprise. Il cite en outre des exemples de divers types de logique d'intervention et explique comment aborder leur évaluation.

Le chapitre 2 est consacré aux **questions d'évaluation**, un des principaux éléments et outils pour mener l'évaluation *ex post*. Il explique le but et le rôle des questions d'évaluation et des critères de jugement de l'évaluation ainsi que leurs liens par rapport aux indicateurs; il présente un ensemble révisé de questions d'évaluation communes élaborées aux fins de l'évaluation *ex post*, donne des conseils pour rédiger des questions d'évaluation spécifiques aux programmes et indique comment utiliser les questions d'évaluation et y répondre dans l'évaluation *ex post*.

Le chapitre 3 explique le but et le rôle des **indicateurs** dans l'évaluation, examine les

indicateurs communs du CCSE et décrit comment élaborer des indicateurs spécifiques aux programmes. Il donne en outre des conseils sur la façon d'utiliser les indicateurs dans l'évaluation *ex post*, y compris pour lier les indicateurs aux objectifs de la politique et aux questions d'évaluation, pour trouver un équilibre entre l'importance et la mesurabilité, pour effectuer un examen analytique des indicateurs en fonction des besoins de données, etc.

Le chapitre 4 est consacré aux **méthodes d'évaluation** adaptées à l'évaluation *ex post*. Il commence par une description des effets du programme (directs et indirects) et met en lumière l'importance d'utiliser des hypothèses pour les évaluer. Il explique la distinction entre résultats et impacts du programme, les facteurs susceptibles de fausser

l'estimation des effets du programme et les approches permettant de cerner les vrais effets du programme. Il précise en outre les diverses catégories de conceptions d'évaluations, explique les méthodes quantitatives et qualitatives et donne des orientations concernant la façon de les choisir pour parvenir à une évaluation solide des résultats et impacts du PDR. Par ailleurs, il suggère des approches possibles pour calculer les effets nets du programme par rapport à chacun des axes du PDR.

Le chapitre 5 traite de l'utilisation appropriée des **données et informations qualitatives et quantitatives**, requises pour l'évaluation des résultats et impacts du programme. Il examine les défis posés par la gestion et la collecte des données et décrit le rôle des diverses institutions à cet égard.

Chacun des chapitres susmentionnés contient des sous-chapitres, qui approfondissent des spécificités liées à l'évaluation *ex post* de l'Assistance technique et des Réseaux ruraux nationaux.

**La 3<sup>e</sup> Partie** est la Boîte à outils, qui contient des instruments pratiques pour mener l'évaluation *ex post*. Tant les Autorités de gestion que les évaluateurs peuvent y trouver des outils utiles pour mener à bien leurs tâches spécifiques, à savoir: les diagrammes de la logique d'intervention pour chaque axe du PDR, l'ensemble révisé de questions d'évaluation communes, un canevas de rapport d'évaluation *ex post*, un exemple de grille d'évaluation de la qualité pour un rapport d'évaluation, un canevas de mandat, un tableau pour le rétro-planning de l'évaluation *ex post*, des propositions d'indicateurs supplémentaires spécifiques aux projets Leader, des exemples de diverses méthodes, et un modèle pour l'identification des sources relatives aux données pour l'évaluation.



**POUR EN SAVOIR PLUS**

> "Lignes directrices pour l'évaluation *ex post* des PDR 2007-2013", juin 2014, Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural



# Révision des questions d'évaluation communes pour les PDR 2007-2013

ECRIT PAR ENRIQUE NIETO

**Les questions d'évaluation (QE) sont l'outil crucial permettant d'aligner l'évaluation sur les objectifs du développement rural et de mettre en évidence les résultats, les impacts, les réalisations, l'efficacité et l'efficience de la politique. Elles servent en outre de base pour établir le type d'informations à utiliser pour garantir qu'en répondant aux QE, les évaluateurs soient à même de saisir et mettre en évidence les effets souhaités des interventions du PDR.**



**P**our la période de programmation 2007-2013, 19 questions d'évaluation communes horizontales et 136 liées aux mesures (QEC) ont été incluses dans le cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE - Note d'orientation B) et sont à utiliser par tous les États membres de l'UE pour l'évaluation de leurs PDR.

## QUEL EST LE RÔLE DES QEC?

Parties intégrantes du CCSE, les QEC ont pour rôle de vous aider à :

- garantir que l'évaluation des effets des interventions du PDR soit liée aux objectifs de la politique de développement rural européenne;
- prouver la contribution des interventions de la politique européenne de développement rural pour répondre aux besoins du territoire couvert par le PDR;
- améliorer la comparabilité des résultats de l'évaluation dans toute l'UE en tant que partie d'un système d'évaluation appliqué uniformément dans tous les États membres / régions;
- encourager les autorités de programmation et les autres parties prenantes du DR à évaluer les résultats et les impacts pour justifier la mise en œuvre de la politique de l'UE et soutenir l'élaboration de la politique européenne.

Pour mettre en évidence la réalisation des objectifs spécifiques du programme et des aspects particuliers des PDR qui ne peuvent être abordés via l'ensemble de questions communes, les Autorités de ges-

tion peuvent définir des **questions d'évaluation supplémentaires, spécifiques au programme (QESP)**.

## POURQUOI FAUT-IL RÉVISER LES QEC?

Les expériences passées (principalement l'évaluation à mi-parcours des PDR de 2007-2013 (EMP)) ont montré que les évaluateurs éprouvaient des difficultés à donner des réponses solides au vaste ensemble de QEC énoncées dans la Note d'orientation B du manuel du CCSE. D'autres difficultés résultaient des incohérences entre la logique d'intervention du PDR (hiérarchie d'objectifs), les QEC et les indicateurs communs et ont mené à une gamme de réponses différentes et non comparables et à des conclusions d'évaluation et des recommandations moins solides. En outre, des duplications et des chevauchements entre questions, ainsi qu'une définition peu claire de certains termes utilisés dans les questions ont été signalés comme sources de difficultés. Ces faiblesses dans la formulation des questions ont aussi entravé l'agrégation des résultats d'évaluation au niveau de l'UE. En conséquence, il a été décidé d'examiner et de revoir les QEC, afin d'en réduire le nombre, de garantir une formulation claire et un lien direct avec les objectifs de la politique et les indicateurs communs.

En améliorant l'ensemble des QEC avant le début de l'évaluation *ex post* des PDR 2007-2013, on pourra, par rapport aux

EMP, nettement améliorer l'évaluation des impacts et réalisations des PDR par rapport aux objectifs de la politique et répondre au besoin de relever les principaux défis posés par l'utilisation des QEC dans l'évaluation des Programmes de développement rural.

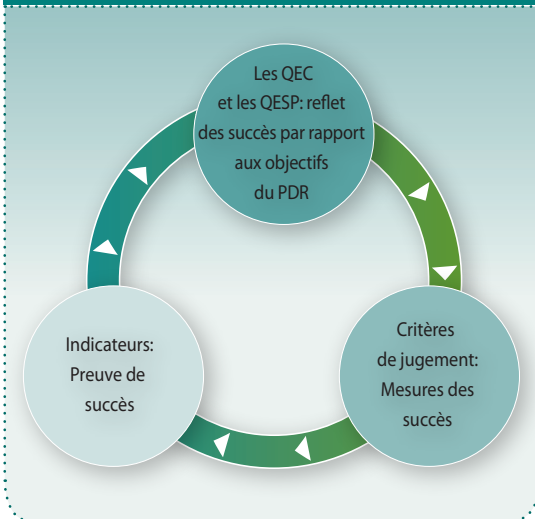
## L'ENSEMBLE RÉVISÉ DE QUESTIONS D'ÉVALUATION COMMUNES

Les efforts conjoints des États membres et de la Commission européenne pour réviser l'ensemble des QEC devraient aboutir au renforcement de l'évaluation des PDR et fournir un outil décisionnel factuel complet aux AG et aux évaluateurs pour améliorer la politique de développement rural.

L'ensemble initial de QEC a été simplifié et réduit de 155 questions à un nombre gérable de 24, qui répond aux besoins minimums pour l'évaluation *ex post* au niveau européen. Les leçons tirées de l'exercice d'EMP ont été prises en considération dans la révision. Dans l'ensemble proposé, les QEC sont liées directement et systématiquement aux objectifs du développement rural et aux indicateurs communs, une approche qui a aussi été appliquée pour rédiger les QEC de 2014-2020, ce qui assure une continuité entre les périodes de programmation.

L'ensemble de 24 QEC pour l'évaluation *ex post* des PDR 2007-2013 laisse aux AG une marge pour élaborer des questions

**FIGURE 3: COHERENCE TRIANGULAIRE ENTRE LES QE, LES CRITÈRES DE JUGEMENT ET LES INDICATEURS**



européen. Les AG devront mettre en évidence, via des questions spécifiques au programme appropriées, tous les aspects supplémentaires pertinents pour la zone de programmation et abordés spécifiquement par leurs programmes. C'est un exercice important qui doit être étudié minutieusement depuis le début du processus d'évaluation *ex post*. Une préparation minutieuse contribuera à garantir que des données appropriées seront disponibles à temps pour tirer les conclusions pertinentes.

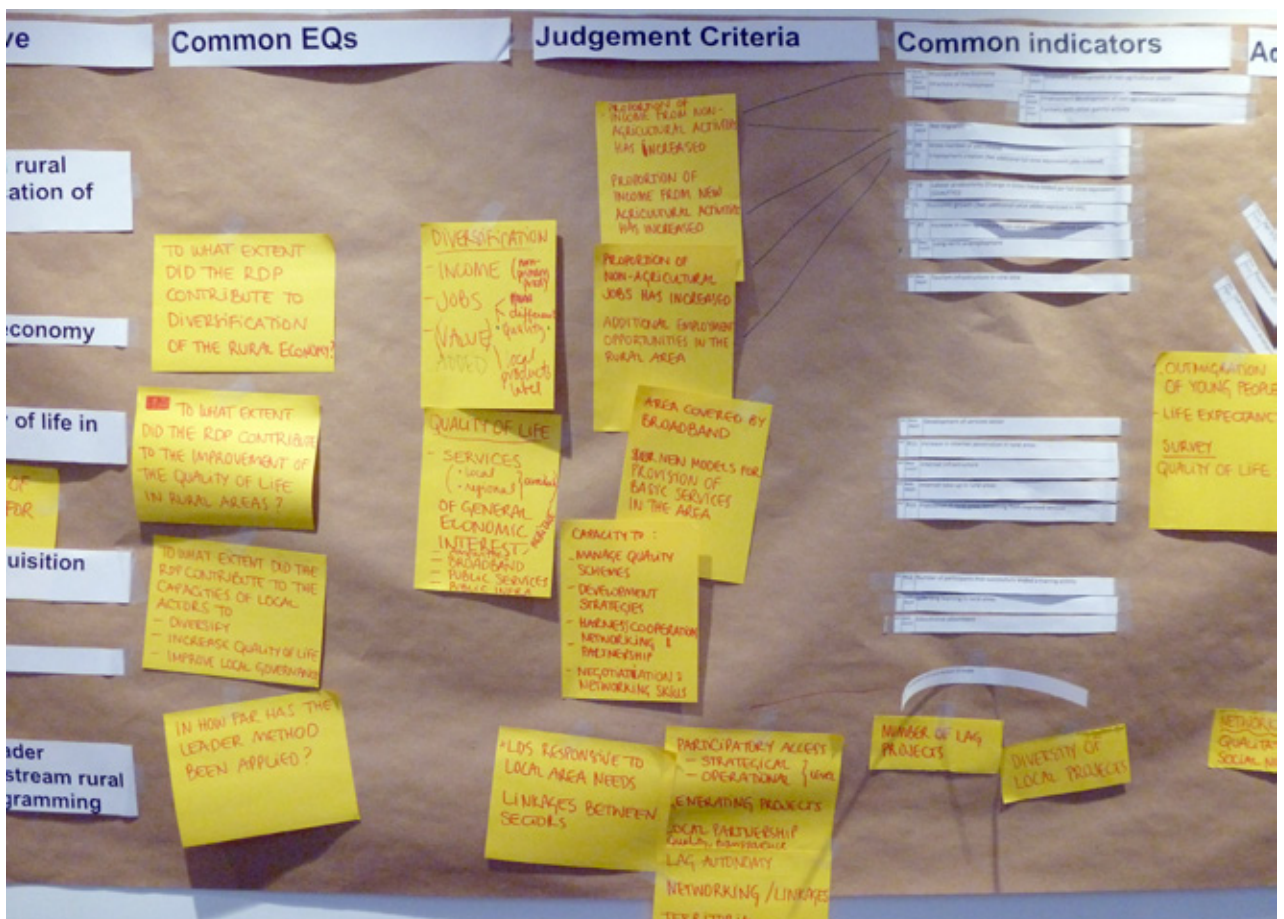
Les QEC proposées sont classées en trois groupes: Les QEC liées au programme (relevant des objectifs de Lisbonne, des priorités stratégiques communautaires, du bilan de santé, de l'assistance technique, des RRN et de l'efficacité), les QEC liées aux mesures et les QEC liées à Leader. Les QEC sont présentées dans le tableau page 6.

Les critères de jugement clarifient le succès des interventions du programme, relient les questions d'évaluation aux indicateurs et aux informations à recueillir et permettent de concevoir des approches méthodologiques solides pour formuler des réponses basées sur des données qualitatives et quantitatives. Les indicateurs communs inclus dans le CCSE doivent être utilisés au cours de ce processus mais s'ils ne sont pas suffisants, des indicateurs supplémentaires peuvent être élaborés pour répondre aux QEC.

Les "Lignes directrices pour l'évaluation *ex post* des PDR de 2007-2013", élaborées par le Helpdesk Évaluation en collaboration avec la Commission européenne et les États membres, fournissent des informations supplémentaires sur l'ensemble révisé de QEC et des indications complémentaires sur le rôle et l'utilisation des questions d'évaluation, des critères de jugement et des indicateurs pour l'évaluation *ex post* des PDR, y compris l'élaboration de questions d'évaluation et de critères de

d'évaluation spécifiques au programme qui vont au-delà des éléments essentiels minimums d'évaluation requis au niveau

Il faudrait répondre à ces QEC en s'appuyant sur des critères de jugement. Des données seront fournies via les indicateurs communs.



**TABLE 1: QUESTIONS D'ÉVALUATION COMMUNES**

**CEQ LIÉES AU PROGRAMME**

1. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la croissance de l'ensemble de l'économie rurale? (*Objectif de Lisbonne; indicateurs d'impact connexes 1: Croissance économique et 3: Productivité du travail*)
2. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la création d'emploi? (*Objectif de Lisbonne; indicateur d'impact connexe 2: Créations d'emploi*)
3. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à protéger et à améliorer les ressources naturelles et les paysages, y compris la biodiversité et l'agriculture et la sylviculture à HVN? (*Priorité stratégique communautaire, la biodiversité est également un objectif du Bilan de santé; indicateurs d'impact connexes 4: Indice d'oiseaux en milieu agricole, 5: Agriculture et foresterie à haute valeur naturelle, 6: Qualité des eaux*)
4. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'approvisionnement en énergies renouvelables? (*Objectif du Bilan de santé; indicateur d'impact connexe 7: Accroissement de la production d'énergie renouvelable*)
5. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à améliorer la compétitivité du secteur agricole et sylvicole? (*Priorité stratégique communautaire*)
6. Dans quelle mesure le PDR a-t-il accompagné la restructuration du secteur laitier? (*Objectif du Bilan de santé*)
7. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci? (*Objectif du Bilan de santé*)
8. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à améliorer la gestion de l'eau (qualité, utilisation et quantité)? (*Objectif du Bilan de santé*)

9. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et à encourager la diversification de l'économie rurale? (*Priorité stratégique communautaire*)
10. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'introduction d'approches novatrices? (*Objectif du Bilan de santé*)
11. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la création d'un accès à l'internet à haut débit (y compris la mise à niveau)? (*Objectif "bilan de santé"*)
12. Dans quelle mesure le RRN a-t-il contribué à atteindre les objectifs du PDR?
13. Dans quelle mesure l'Assistance technique a-t-elle contribué à atteindre les objectifs du PDR?
14. Dans quelles mesures les ressources allouées au PDR ont été utilisées de manière efficace pour obtenir les réalisations escomptées?

**QEC LIÉES AUX MESURES**

*Pour chacune des mesures de l'Axe 1 incluses dans le PDR:*

15. Comment et à quel point la mesure a-t-elle contribué à améliorer la compétitivité des bénéficiaires?

Le cas échéant, les réponses à cette QEC devraient être présentées de façon à permettre de distinguer les contributions à la compétitivité du secteur agricole et à celle du secteur sylvicole.

*Pour chacune des mesures de l'Axe 2 incluses dans le PDR:*

16. Comment et à quel point la mesure a-t-elle contribué à améliorer la situation environnementale?

*Pour chacune des mesures de l'Axe 3 (Article 52(a) de 1698/2005) incluses dans le PDR:*

17. Comment et à quel point la mesure a-t-elle contribué à améliorer la diversification économique des bénéficiaires?

*Pour chacune des mesures de l'Axe 3 (Article 52(b) de 1698/2005) incluses dans le PDR:*

18. Comment et à quel point la mesure a-t-elle contribué à améliorer la qualité de vie des bénéficiaires?

*Pour chacune des mesures de l'Axe 3 (Article 52(c) de 1698/2005) incluses dans le PDR:*

19. A quel point la mesure a-t-elle renforcé les capacités des bénéficiaires à améliorer la diversification économique et la qualité de vie dans les zones rurales?

*Pour chacune des mesures des Axes 1-3 incluses dans le PDR:*

20. Quels autres effets, notamment relatifs à d'autres objectifs / axes, sont liés à la mise en œuvre de cette mesure (effets indirects, positifs/négatifs sur les bénéficiaires, les non-bénéficiaires, le niveau local)?

**QEC LIÉES À L'AXE 4 (LEADER)**

21. Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à développer les capacités locales pour l'emploi et la diversification par le biais de Leader? (*Priorité stratégique communautaire*)
22. Dans quelle mesure les GAL ont-ils contribué à réaliser les objectifs de la stratégie locale et du PDR?
23. Dans quelle mesure l'approche Leader a-t-elle été mise en œuvre?
24. Dans quelle mesure la mise en œuvre de l'approche Leader a-t-elle contribué à améliorer la gouvernance locale? (*Priorité stratégique communautaire*)

jugement spécifiques au programme. Ces lignes directrices seront mises à disposition sous peu sur le site web du Réseau européen d'évaluation.

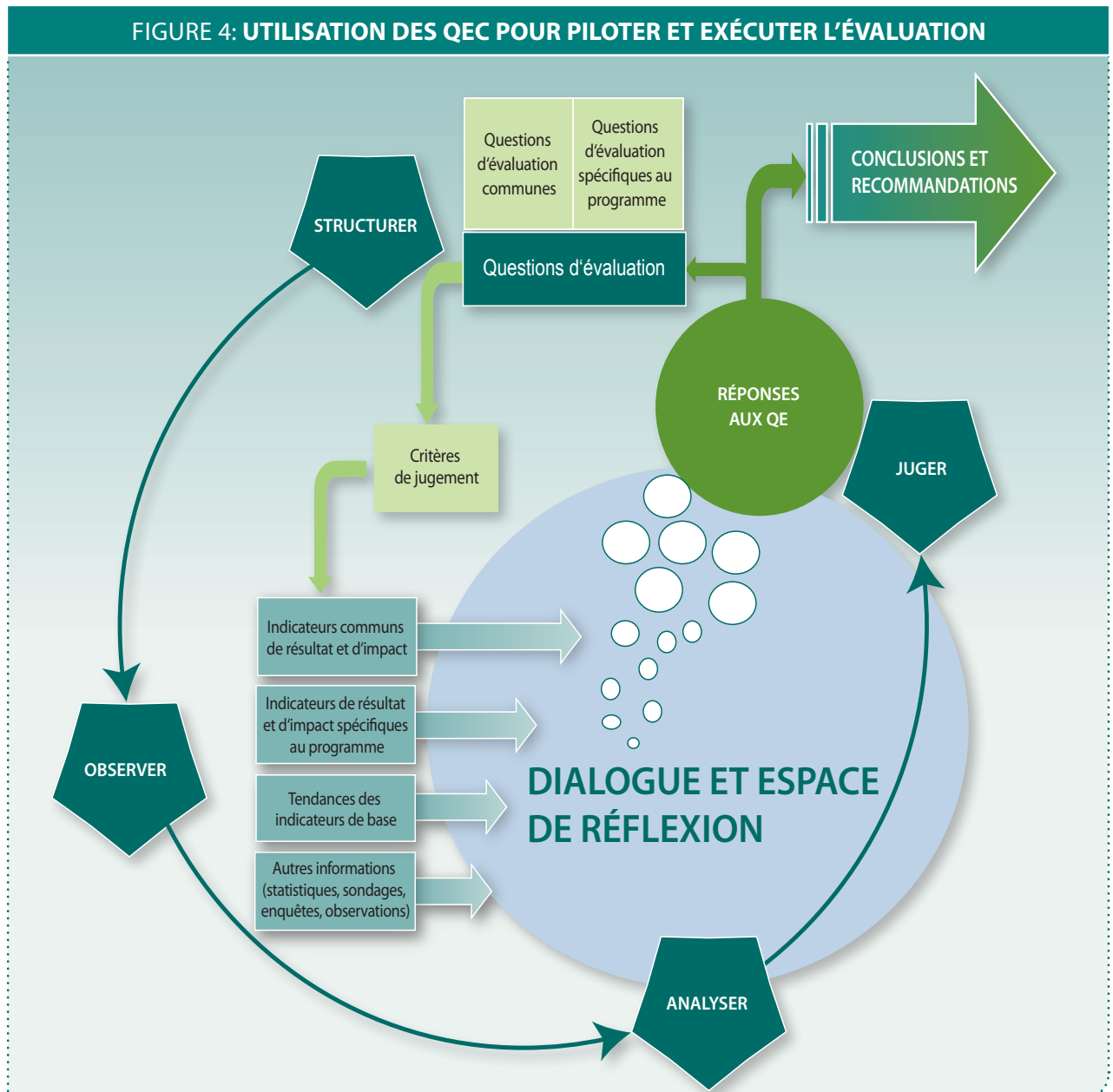
**LES QUESTIONS D'ÉVALUATION COMMUNES SOUTIENNENT LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DANS TOUTES SES PHASES...**

Les QEC et les QESP représentent une partie clé du mandat pour les évaluations. Elles aident les AG à planifier l'évaluation afin

de garantir que toutes les mesures nécessaires soient prises pour donner à l'évaluateur les ressources requises pour mener à bien et avec efficacité toutes les phases d'évaluation. Il est souhaitable d'appliquer une approche de rétro-planning partant de la date de remise du rapport d'évaluation final pour planifier à rebours toutes les étapes de l'évaluation. Les QEC et les QESP aident les AG et les évaluateurs à procéder à toutes les phases d'évaluation (structuration, observation, analyse et jugement). Pour la structuration de l'éva-

luation, les QE, critères de jugement et indicateurs devraient être examinés et il faudrait s'assurer qu'ils sont cohérents entre eux. Cela permettra de déterminer ce qui doit être fait en termes de collecte d'informations supplémentaires (observation) pour fournir une analyse solide (analyse), répondre aux questions d'évaluation, tirer les conclusions pertinentes et émettre des recommandations (jugement). Ce processus est illustré dans la figure 4.

**FIGURE 4: UTILISATION DES QEC POUR PILOTER ET EXÉCUTER L'ÉVALUATION**



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural

LA CRÉATION DU SYSTÈME COMMUN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION POUR 2014-2020

# IL ÉTAIT UNE FOIS UNE SIMPLE CARTE



L'élaboration du système commun de suivi et d'évaluation pour le développement rural pour 2014-2020 (SCSE) s'appuie sur une évaluation et une révision minutieuses du cadre de suivi et d'évaluation de la période de programmation 2007-2013. L'objectif derrière ce processus était la mise au point d'un système amélioré adapté aux besoins de la nouvelle période.

Créer un sentiment de responsabilité partagée à l'égard du système a constitué un des plus grands défis tout au long du pro-

cessus de travail. Entre mars 2010 et le printemps 2014, plusieurs réunions d'échange (ateliers, conférence des parties prenantes, groupes de discussion, ont été organisées tant au plan européen qu'au plan des Etats membres. Les contributions des représentants du Comité d'experts chargé de l'évaluation, des parties prenantes, de la Commission européenne et des réseaux (le Réseau européen d'évaluation et le Réseau européen de développement rural) ont participé à la mise au point du cadre législatif ainsi que des documents de soutien et d'orientation connexes. Par ailleurs

**L'UTILITE DU SUIVI ET DE L'EVALUATION** a fait l'objet de discussions intenses parmi les parties prenantes de l'évaluation. A cet égard, Il était primordial de relever l'importance de certains aspects liés à l'évaluation aux yeux des parties prenantes de l'évaluation tant au niveau des Etats membres qu'au niveau européen. Il en a résulté la formulation des trois objectifs communs suivants: (1) Evaluer l'efficacité, l'efficience et la pertinence des interventions de la politique de DR; (2) Contribuer à un soutien mieux ciblé du développement rural; (3) mettre en place des processus d'apprentissage. En outre, on a mis en œuvre de nouveaux composants pour rendre le système plus pratique et utile pour les responsables du programme. Le plan d'évaluation devrait soutenir les Autorités de gestion dans la mise en place de l'évaluation en tant qu'outil stratégique pour le pilotage du programme; la base de données opérationnelle devrait être la pierre angulaire d'une collecte de données faisable et systématique au niveau des réalisations.

**SE CONCENTRER SUR L'ANALYSE ET LE JUGEMENT PLUTÔT QUE SUR LES INDICATEURS / DONNEES.** Concevoir chaque PDR autour d'une logique d'intervention qui montre quels sont les priorités et domaines prioritaires du développement rural à inclure et comment envisager les mesures qui contribuent à chacun des domaines prioritaires choisis, constitue une solide base pour l'évaluation. Des orientations relient les questions d'évaluations, les critères de jugements et les indicateurs ensemble et montrent comment passer d'un ensemble de données collectées sur des indicateurs aux conclusions et recommandations. D'autres orientations sur la façon d'utiliser des méthodes et des analyses appropriées seront fournies ultérieurement.

**SE CONCENTRER SUR LES RESULTATS ET LES IMPACTS** est abordé grâce à la mise en place d'un ensemble bien défini d'indicateurs communs de résultat et d'impact qui correspond aux objectifs et domaines prioritaires du PDR. Ceux-ci, avec des indicateurs spécifiques au programme si nécessaire, permettront aux évaluateurs d'évaluer les effets du PDR sur les bénéficiaires et le territoire, et de décrire la contribution du programme aux priorités du développement rural de l'UE, aux objectifs de la PAC et à l'Europe 2020.

**LA PROPORTIONALITÉ** du nouveau système s'est d'abord concentrée sur la réduction des éléments communs obligatoires (indicateurs, QE), ensuite sur la clarification des liens entre les données et les résultats afin de mieux utiliser les ressources. A propos des indicateurs d'impact et de contexte, les Autorités de gestion et les évaluateurs peuvent utiliser un grand nombre de données Eurostat, bien que les programmes régionaux doivent encore consentir à certains efforts pour rassembler des données au plan régional. L'appui juridique auprès des Autorités de gestion et des évaluateurs qui demandent des informations aux bénéficiaires à des fins de suivi et d'évaluation (par ex. formulaires de candidature, enquêtes, etc.) devrait assurer l'accès aux informations relatives au bénéficiaire. Le fait que les sujets d'évaluation soient déjà détaillés dans le plan d'évaluation permettra de cibler au mieux les efforts de suivi et d'évaluation et de réduire tout effort inutile.





# HEURISTIQUE...

la plupart des parties prenantes ont apprécié être impliqués dans les discussions et ont manifesté un intérêt permanent pour les travaux en cours.

Tout a commencé par une carte heuristique (voir ci-dessous) créée afin de montrer les commentaires des représentants des Etats membres lors de la réunion du Comité d'experts chargés de l'évaluation en mars 2010. Cette carte heuristique traduit ce que les parties prenantes de l'évaluation souhaitent obtenir de la

révision du CCSE et ont identifié les domaines (entourés de cercles jaunes) qui, selon eux, nécessitaient une attention particulière.

Maintenant que le système commun de suivi et d'évaluation pour 2014-2020 est inscrit dans les actes législatifs, le moment est bien choisi pour comparer les besoins exprimés par les parties prenantes sur cette carte heuristique avec les résultats finaux du processus.



**LA SIMPLIFICATION** du suivi et de l'évaluation n'a pu s'opérer qu'en réduisant les éléments communs obligatoires et en octroyant davantage de flexibilité aux Etats membres dans l'utilisation du système pour satisfaire leurs propres besoins: Il en a résulté une réduction considérable et une rationalisation des indicateurs communs et des questions d'évaluation. Le nouveau système repose aussi sur des sources de données européennes communes pour simplifier la collecte des données et l'analyse pour les responsables des programmes et les évaluateurs. La base de données opérationnelle simplifiera l'agrégation de l'information pour les rapports annuels sur la mise en œuvre et facilitera l'évaluation du programme.

**LE CALENDRIER** de l'évaluation a été adapté pour que les résultats de l'évaluation soient plus pertinents dans la gestion et le pilotage du programme, tout en continuant à se focaliser sur l'identification des réalisations du PDR. Les aspects couverts par l'ancienne évaluation à mi-parcours sont à présent répartis entre les deux rapports annuels renforcés sur la mise en œuvre qui, en 2017, se concentrera sur les résultats du programme et l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre du PDR, alors qu'en 2019, il se concentrera sur l'évaluation des impacts du programme, les réalisations et la contribution aux objectifs d'Europe 2020.

**L'ÉVALUATION DURANT LA PERIODE DE PROGRAMMATION** s'est vue renforcée grâce à un nouvel instrument: le plan d'évaluation rend l'ancien concept d'évaluation *in itinere* plus tangible. Ce document pratique permettra aux Autorités de gestion de préciser les éléments principaux nécessaires pour effectuer l'évaluation durant la période de programmation (par ex. détails au sujet des activités d'évaluation, du calendrier, des ressources, etc.). Ainsi, le suivi et l'évaluation s'intègrent au programme dès le départ. Au cours de la mise en œuvre du programme, les Autorités de gestion peuvent affiner et concrétiser leurs activités d'évaluation, si nécessaire.

**LA MISE EN RESEAU, LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES & LE SOUTIEN** relatifs au suivi et à l'évaluation resteront actifs tant au plan européen que national et bénéficieront de l'appui d'instruments pertinents. Des Réseaux européens faciliteront l'échange d'information et de méthodes. Le renforcement du soutien technique permettra aux parties prenantes de l'évaluation de remplir leur rôle. Des orientations liées au nouveau système de suivi et d'évaluation (logique d'intervention, évaluation *ex ante*, plan d'évaluation, etc.) sont déjà disponibles au lancement des nouveaux programmes dont certaines en 9 langues; d'autres orientations seront élaborées, si nécessaire.



# Donnons la parole aux évaluateurs *ex ante*

ÉCRIT PAR VALERIE DUMONT

Les Etats membres de l'UE redoublent d'effort pour finaliser leur(s) Programme(s) de développement rural pour 2014-2020 et les soumettre à la Commission. Le Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural a réalisé l'interview de 4 évaluateurs chargés de l'évaluation *ex ante* dans les Etats membres suivants: la Belgique (Flandre), la Croatie, l'Estonie et l'Espagne (Murcie).

Avez-vous déjà soumis le rapport d'évaluation *ex ante* à l'Autorité de gestion?



**REIN DESSERS**

*Idea Consult*  
Consultante senior

Oui, nous avons déjà rendu le rapport d'évaluation *ex ante* à l'Autorité de gestion.



**MORTEN KVISTGAARD**

*Evaluator EU*  
Consultant senior

Nous avons soumis un projet de rapport et un rapport final préliminaire respectivement fin octobre et en novembre 2013. Le rapport final de l'*ex ante* sera soumis à la fin du mois de mai.



**LIINA KIRSIPUU**

*Ernst & Young Baltic*  
Consultante

Nous avons rendu la version finale du rapport d'évaluation *ex ante* à l'Autorité de gestion le 4 avril 2014.



**RICARDO PEDRAZ GONZALEZ**

*Red2Red*  
Consultant

Nous n'avons pas encore soumis notre rapport d'évaluation *ex ante*.



## Si non, que vous reste-t-il à faire?



-



Fin mai 2014, nous rendrons le rapport final préliminaire avec une liste de recommandations qui n'ont toujours pas été prises en compte après la révision du projet de PDR. Dès lors, le résumé analytique fera l'objet d'une révision. Le comité interministériel pour l'évaluation environnementale stratégique (EES) a reçu le projet de rapport EES en vue de le commenter; le 16 mai, un rapport révisé sera prêt pour la consultation publique. La période de consultation s'étalera sur un mois. Le rapport final d'EES est attendu vers le 30 juin.



Nous traduisons actuellement le document final en anglais. Ensuite nous soumettrons le rapport final au Ministère de l'agriculture conformément aux conditions prévues par le contrat.



La programmation relative au FEADER est toujours en cours. L'accord de partenariat a été envoyé le 22 avril et par conséquent les Autorités de gestion espagnoles ont jusqu'au 22 juillet pour préparer la programmation. Le cadre national espagnol de développement rural doit être envoyé à la Commission sous peu comme le stipule le Règlement (UE) N° 1305/2013, Article 6(3). Afin de garantir la bonne mise en œuvre des projets et la réalisation des objectifs, les Autorités de gestion sont en train de définir les mesures à intégrer dans leurs PDR et elles affinent leurs stratégies et cadres de performance des PDR. Enfin, elles doivent assurer la coordination et les complémentarités avec les Autorités de gestion des autres fonds ESI.

## Quelles sont les principales conclusions tirées de l'évaluation *ex ante* de votre PDR?



- La Flandre a choisi d'encourager quatre thèmes stratégiques (les jeunes agriculteurs, l'innovation et la formation, la résilience et la préservation du secteur agricole et la qualité et la vitalité des campagnes); cependant, finalement le budget disponible n'a pas été réparti à parts égales entre les thèmes.
- Le PDR flamand satisfait aux recommandations de la CE à propos de la conception de l'accord de partenariat et contribue aux objectifs d'Europe 2020 en ce qui concerne la connaissance, l'innovation, le climat et l'énergie. Le PDR s'inscrit également dans la politique flamande relative à l'environnement, l'espace, l'agriculture et le développement rural bien que le rôle du PDR dans la politique flamande de DR ne soit pas explicite.
- En ce qui concerne le PDR flamand, nous estimons qu'il existe un certain nombre de nouvelles mesures intéressantes qui rencontrent les besoins de la Flandre (par ex. le soutien pour des idées novatrices, la mise en place d'une fertilisation zéro dans les zones Natura 2000 et l'exploitation du phosphate). Beaucoup de mesures permettent de stimuler la coopération entre les agriculteurs. Nous saluons la réforme des mesures agro-environnementales et liées au climat qui ont pour objectif de protéger les espèces et la qualité de l'eau. Nous nous demandons par ailleurs si les investissements en faveur des jeunes agriculteurs sont suffisants.
- Par rapport aux nouvelles mesures, nous soulignons l'importance de communiquer avec les bénéficiaires potentiels et de les informer à temps pour garantir le fait que l'aide est réellement mise en œuvre. Certaines mesures écologiques nécessitent une politique proactive forte à l'égard des agriculteurs et des propriétaires sylvicoles afin d'atteindre ces objectifs ambitieux. C'est aussi vrai pour les nouveaux GAL Leader et les nouveaux domaines de collaboration (en dehors de Leader) qui impliquent une assistance suffisante dans la rédaction de leurs stratégies de développement local (SDL).
- L'EES démontre que le PDR flamand générera principalement des effets environnementaux positifs bien que l'effet positif concernant la qualité locale de l'air et le changement climatique se verra fortement réduit puisque certains investissements dans le domaine de l'énergie ne sont plus du ressort du FEADER. Néanmoins, ces investissements mènent aux objectifs globaux d'augmenter la part d'énergie renouvelable; il conviendrait dès lors de se pencher sur l'aide aux énergies renouvelables pour aligner les différents mécanismes de soutien en provenance des divers domaines politiques.



- On a constaté la faiblesse du lien entre l'analyse de la situation de départ, l'analyse AFOM, l'inventaire des besoins et la conception des mesures.
- Il n'y a pas de relation explicite entre la conception des mesures (portée et ampleur) et les budgets.
- Il n'y a pas de quantification des réalisations prévues au niveau des mesures et sous-mesures.

## Quelles sont les principales conclusions tirées de l'évaluation *ex ante* de votre PDR?



- La conclusion de l'équipe d'évaluation est la suivante: les objectifs généraux du PDR sont en accord avec les objectifs de la PAC ainsi qu'avec les besoins en développement du secteur rural et agricole estonien.
- Les objectifs fixés sont précis et bien étayés dans l'analyse de la situation et l'AFOM.
- Dans le rapport final, les évaluateurs ont souligné l'importance de poursuivre l'amélioration de l'analyse de la situation et de l'AFOM pour les priorités 4 et 5.
- Un grand nombre de conclusions concernaient la logique d'intervention du PDR et l'efficacité du système d'indicateurs proposé.
- S'agissant de la définition des objectifs, les évaluateurs ont mis en évidence le fait que tous les objectifs ne répondaient pas aux critères SMART (Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et situé dans le temps). Ils ont fait valoir que les objectifs se devaient d'être spécifiques et mesurables afin d'évaluer la pertinence des mesures proposées et d'évaluer les résultats et les impacts du programme.



- De manière générale, la communication, l'échange des données et des projets se déroulent sans encombre. Il apparaît que les AG tiennent compte de la majeure partie des recommandations formulées et apprécient les améliorations étayées par des données factuelles.
- En ce qui concerne l'évaluation et le degré de priorité des besoins, l'évaluation *ex ante* a prescrit d'identifier les besoins qui peuvent être corroborés par l'analyse de la situation et l'AFOM.
- L'évaluation *ex ante* a également relevé des questions telles que la faible qualification professionnelle dans le secteur agricole, ou des points critiques du programme liés aux questions environnementales.
- Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'Autorité de gestion dans l'évaluation des indicateurs et des situations de départ de certaines mesures. Nous avons effectué le calcul des coûts unitaires historiques de différentes actions mises en œuvre dans le but de constituer le socle pour l'estimation des étapes et des objectifs, principalement pour les actions liées au cadre de performance.
- Enfin, nous avons collaboré avec l'Autorité de gestion pour faciliter l'échange d'information et la coopération avec les différentes parties prenantes impliquées dans le programme. Par ailleurs, nous avons analysé les résultats d'une enquête et des différents groupes thématiques mis sur pied et fait la synthèse des résultats du processus de consultation publique.

## Comment les Autorités de gestion et les rédacteurs du programme en ont-ils tenu compte?



Nous n'avons pas encore vu le programme définitif et ne savons donc toujours pas si l'AG a tenu compte de toutes nos conclusions tirées de l'évaluation *ex ante*.



Le Ministère de l'agriculture a tenu compte de beaucoup de nos recommandations et commentaires. Néanmoins, il y a encore de la marge pour améliorer la quantification des objectifs, l'ordre des priorités concernant les besoins et les liens entre les actions et les besoins.



Dans la plupart des cas, l'AG a tenu compte des conclusions et des recommandations. Quelques questions restent, cependant, irrésolues puisque les évaluateurs et l'AG/les rédacteurs ont campé sur leurs positions.



Notre méthode de travail consistait à envoyer tout d'abord plusieurs recommandations *ex ante* aux Autorités de gestion et aux responsables de la programmation. C'était en quelque sorte une étape préliminaire à la phase de programmation. Par la suite, les AG ont entamé leur travail sur plusieurs parties et analyses de leur PDR que nous avons reçues, examinées et évaluées ultérieurement. Nous leur avons soumis quelques recommandations auxquelles les AG ont réfléchi; Elles en ont tenu compte du moins dans une certaine mesure. Actuellement nous terminons notre travail d'évaluateurs qui consiste à évaluer les recommandations et le respect des exigences.

## Comment décririez-vous la communication avec les rédacteurs du programme?



La communication a été très bonne. Comme on a impliqué les évaluateurs dès le début, le projet de programme a fait l'objet d'un processus interactif et itératif entre le rédacteur du programme, les différentes AG et l'évaluateur. L'approche employée pour la préparation du programme a été très participative puisqu'un large groupe de parties prenantes a été consulté. L'analyse territoriale et l'AFOM ont été effectuées dans les détails et étayées par des données de recherche.



A la fois la communication et la coopération ont été bonnes.



A travers tout le processus de programmation, la communication avec les rédacteurs du programme s'est basée sur une coopération mutuelle. Cette coopération s'est traduite par plusieurs réunions avec les rédacteurs du programme (atelier de planification stratégique et logique d'intervention, discussions à propos des recommandations formulées par l'équipe d'évaluation et les commentaires/explications/réponses des rédacteurs du programme, etc.). Les évaluateurs ont soumis plusieurs projets de rapport d'évaluation *ex ante* qui ont fait l'objet de plusieurs discussions approfondies par le biais de séances de questions/réponses entre les évaluateurs et les rédacteurs du programme. Les évaluateurs ont pris part à la majorité des réunions du comité de pilotage du PDR et un représentant de l'AG a participé au débat d'experts en évaluation. Dès lors, selon nous, la communication s'est avérée efficace et a permis d'obtenir et de partager utilement les informations.



De manière générale, le processus a été pratique et productif. Nous espérons que tout ce processus mènera à des programmes plus cohérents et fiables.

## A l'été 2012, le Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural a publié les lignes directrices pour l'évaluation *ex ante* des PDR 2014-2020, dans l'optique de faciliter le travail des Autorités de gestion, des évaluateurs et des autres parties prenantes dans cet exercice. L'effort consenti par le Helpdesk à cet égard a-t-il été fructueux? Avez-vous pu utiliser les lignes directrices? Si oui, quelles étaient les parties les plus utiles pour vous?



Nous avons commencé le processus relativement tôt et par conséquent nous n'avons pas pu utiliser les lignes directrices qui sont arrivées trop tard pour nous.



Que ce soit l'équipe d'évaluation *ex ante* ou l'Autorité de gestion, elles ont beaucoup utilisé les lignes directrices à la fois à propos de l'*ex ante* et de l'EES. Les commentaires au sujet des lignes directrices ont été positifs même si il est très probable que peu de gens les aient lues de A à Z. On les a utilisées principalement comme un manuel de référence destiné à fournir des réponses à des questions spécifiques.



Le rôle principal que le Helpdesk a joué dans notre travail s'est fait à travers la préparation des lignes directrices pour l'évaluation du PDR; il aurait malgré tout été préférable d'utiliser la version définitive des lignes directrices dans le processus d'évaluation (qui aurait coïncidé et complété tous les autres documents officiels pertinents et toutes les fiches de la CE) plutôt que le projet de document. Nous avons utilisé la proposition de structure d'un rapport d'évaluation et avons consulté tout le document d'orientation pour obtenir les résultats les plus pertinents et précis du processus d'évaluation pour répondre aux besoins spécifiques de la programmation du PDR. Nous avons apprécié l'information sur les bonnes et mauvaises pratiques aux différentes phases et les sujets d'évaluation présentés dans le document d'orientation.



Les lignes directrices se sont révélées utiles. Elles définissaient clairement la façon dont les Autorités de gestion pouvaient lancer leur appel d'offre. Elles donnaient des informations sur l'organisation des tâches techniques et offraient divers outils méthodologiques à utiliser pendant l'évaluation *ex ante*. Autant que nous sachions, les lignes directrices sont arrivées à point nommé et dans un format utile. La partie intitulée "Suggestions de questions d'évaluation" a constitué la partie la plus utile et la plus pratique. Nous avons également apprécié l'ordre dans le lequel le guide proposait de s'attaquer à chaque question pour mettre au point l'évaluation *ex ante*. Les deux éléments sont suivis de près.

## Atelier de bonnes pratiques – Rome (Italie) 10-11 Avril 2014

ÉCRIT PAR ENRIQUE NIETO



Le Helpdesk Évaluation a organisé un Atelier de bonnes pratiques sur le thème **“Réseaux ruraux nationaux: Comment mettre en évidence leur utilité”**, en étroite collaboration avec l’*Istituto Nazionale di Economia Agraria* – INEA – et le *Ministero delle politiche agricole alimentari e forestali* d’Italie. Cet atelier s’est tenu les 10 et 11 avril 2014 à Rome (Italie). Il a attiré au total 55 participants issus de 17 États membres de l’UE, dont des représentants de réseaux ruraux nationaux (RRN), des évaluateurs, des AG, le Point de contact du Réseau européen pour le développement rural (REDR) et des représentants de la Commission européenne.

Cet événement visait à faciliter les échanges de bonnes pratiques concernant l’évaluation des réseaux ruraux nationaux et des programmes des réseaux ruraux nationaux (PRRN) pour la période 2007-2013, ainsi qu’à cerner les principaux défis à relever et solutions à apporter pour évaluer les activités des réseaux et leur valeur ajoutée dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement rural et pour renforcer les réseaux dans les zones rurales.

Les représentants de la Commission européenne ont donné un aperçu du cadre de réglementation des RRN pour les périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020, en mettant en exergue les objectifs et groupes d’actions communs des RRN énoncés dans le règlement sur le développement rural adopté récemment (Règlement (UE) N° 1305/2013). Ils ont en outre expliqué le cadre d’évaluation des RRN, en détaillant les exigences minimums de l’évaluation *ex post* et du système commun de suivi et d’évaluation des RRN pour la période de programmation 2014-2020.

Le Helpdesk Évaluation a présenté aux participants les expériences liées à l’évaluation à mi-parcours des PRRN et a expliqué les principales différences et complémentarités entre l’auto-évaluation et l’évaluation des RRN. Le point de contact du REDR a, quant à lui, exposé le rôle joué par les RRN dans l’évaluation des PDR. Ces deux exposés ont permis aux participants d’acquérir une compréhension commune de ces deux processus et de réfléchir sur l’importance du RRN dans l’évaluation.

Trois études de cas sur l’évaluation de RRN (d’Italie, de Suède et d’Écosse) ont complété les réflexions susmentionnées et illustré le cadre d’évaluation appliqué aux RRN de la période 2007-2013. Elles ont mis en évidence les principales difficultés rencontrées pour mener des évaluations *ex post* utiles en 2016 et les leçons qui en ont été tirées. L’étude de cas supplémentaire sur la Wallonie (Belgique) a expliqué l’approche de l’auto-évaluation du réseau, en démontrant que des scénarios contrefactuels pou-



vaient aussi être utilisés dans cet exercice. Au cours d’un tour de table, les participants ont utilisé les études de cas pour partager leurs expériences et discuter des problèmes les plus importants à envisager pour la préparation et la mise en œuvre d’évaluations *ex post* de qualité, notamment des éléments à intégrer au cadre d’évaluation *ex post* des RRN.

Durant la deuxième journée de l’atelier, le Helpdesk Évaluation a présenté la structure et le contenu des “Lignes directrices pour l’évaluation des RRN 2014-2020”, actuellement en cours d’élaboration. Au cours d’une brève séance de questions-réponses, les participants ont eu l’occasion de commenter la structure proposée ainsi que les chapitres relatifs à la logique d’intervention des RRN et au cadre d’évaluation, chapitres qui avaient été insérés dans le dossier d’information de l’atelier.

Une séance de travail interactive a permis aux participants de mettre en pratique tous les aspects abordés tout au long de l’atelier. En groupes, ils ont développé des aspects de la logique d’intervention pour les RRN de la période 2014-2020, en reliant les objectifs et actions communs et en élaborant d’autres, spécifiques aux réseaux. Parallèlement, chaque groupe a examiné des éléments d’un système de suivi et d’évaluation solide et exhaustif pour les RRN de la période 2014-2020.



### POUR EN SAVOIR PLUS

> Les informations, exposés et résultats de cet Atelier de bonnes pratiques sont consultables [ici](#).



## 19<sup>e</sup> réunion du comité d'experts chargé de l'évaluation



Deux sujets ont dominé le programme de la 19<sup>e</sup> réunion du comité d'experts chargé de l'évaluation (18 mars, Bruxelles): le projet de lignes directrices pour l'évaluation *ex post* des Programmes de développement rural 2007-2013, et l'état d'avancement de l'élaboration du cadre juridique pour le suivi et l'évaluation de la PAC après 2013. En outre, des informations ont été communiquées aux représentants des États membres sur les résultats du neuvième atelier de bonnes pratiques organisé par le Helpdesk Évaluation au sujet du changement climatique (10-11 février, Larnaca, Chypre), sur la préparation du dixième atelier de bonnes pratiques concernant l'évaluation des Réseaux ruraux nationaux, qui se tiendra à Rome, Italie, les 10 et 11 avril, sur l'organisation d'une conférence sur l'évaluation à Athènes, Grèce, les 15 et 16 mai, et sur l'évaluation du soutien à l'investissement dans le cadre du développement rural, qui devrait être terminée pour novembre 2014.

### PRÉSENTATION DU PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION *EX POST* ET TRAVAUX INTERACTIFS À CE SUJET

Le projet de lignes directrices pour l'évaluation *ex post* des Programmes de développement rural 2007-2013, rédigé par un Groupe de travail thématique du Helpdesk Évaluation à la demande des États membres et sous la houlette de la Commission européenne, a été présenté aux délégués. Des experts du Helpdesk Évaluation ont fait le point sur ce projet de lignes directrices et exposé les prochaines étapes du travail, en particulier sur la Partie II (principalement destinée aux évaluateurs), qui traite de la logique d'intervention, des questions d'évaluation, des indicateurs et des méthodes d'évaluation. Une semaine avant la réunion, les délégués avaient reçu des parties de ce projet et ont été invités à livrer leurs commentaires au cours d'une session de groupe interactive. Des porte-parole de cette session de groupe ont ensuite été invités à la réunion du Groupe de travail thématique du jour suivant, afin d'avoir un échange direct avec les experts en charge de la rédaction des lignes directrices. Ces lignes directrices seront prêtes à la fin de juin 2014.

### CADRE JURIDIQUE DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION 2014-2020

La 19<sup>e</sup> réunion a offert aux représentants des États membres une nouvelle opportunité de discuter de divers éléments du futur système de suivi et d'évaluation pour 2014-2020.

Les délégués ont été informés des faits nouveaux concernant le projet de dispositions d'application du règlement (UE) N° 1306/2013, article 110 "Suivi et évaluation de la PAC", le projet d'actes d'exécution et d'actes délégués pour le Développement rural (règlement (UE) N° 1305/2013), l'ensemble final de fiches pour les indicateurs de résultat et les indicateurs cibles, et les

documents d'orientation rédigés pour la programmation et l'évaluation du développement rural.

La liste des éléments de données pour la **base de données des opérations** 2014-2020 a été présentée par Christophe Derzelle (DG AGRI Unité H.3), qui a précisé les données requises pour chaque opération mise en œuvre via les Programmes de développement rural et les principales sources de données. Zélie Pappiette (DG AGRI Unité E.4) a ensuite expliqué comment utiliser les informations de la base de données des opérations à des fins d'évaluation, en particulier pour calculer les valeurs pour les indicateurs de résultats complémentaires, pour identifier et chiffrer les effets secondaires des opérations et pour valider les progrès vers la réalisation des objectifs, lorsque les valeurs sont basées sur des prévisions.

### RÉSULTATS DE L'ATELIER DE BONNES PRATIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Enrique Nieto a livré un compte rendu de l'atelier de bonnes pratiques sur le changement climatique, organisé par le Helpdesk Évaluation en collaboration avec le Réseau rural national et le ministère de l'Agriculture chypriotes, les 10 et 11 février 2014. Cet atelier a offert une occasion de discuter et d'échanger des expériences sur les principaux défis liés à l'évaluation des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et, dans la perspective de la nouvelle période de programmation, les participants ont aussi étudié la possibilité de lier les mesures 2014-2020 à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets (Voir article sur ce sujet dans la Newsletter 12).

La prochaine réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation se tiendra le 17 juin 2014.



### POUR EN SAVOIR PLUS

> Liens vers le [règlement](#) et la page web de [l'atelier de bonnes pratiques](#)



## Un TOUT GRAND merci ...

ÉCRIT PAR ZÉLIE PEPIETTE

... à tous ceux avec qui j'ai travaillé pendant les quatre dernières années et demie.

Le 1<sup>er</sup> juin, je quitterai l'unité d'évaluation de la DG AGRI mais je resterai au sein de la DG AGRI pour travailler en tant qu'assistante de notre Directeur général adjoint responsable du développement rural, Mihail Dumitru.

Ce fut un réel privilège de faire partie de ce groupe qui a élaboré le système de suivi et d'évaluation de la PAC. Via les réunions de l'ExCo, du Comité pour le développement rural, des parties prenantes, ainsi que via les ateliers de bonnes pratiques et en d'innombrables occasions, je suis entrée en contact avec de très nombreuses personnes qui ont toutes apporté leur contribution à cet exercice.

Depuis le début de l'examen du CCSE existant jusqu'aux touches finales apportées aux actes d'exécution et à la préparation des

documents d'orientation pour le nouveau système, ce processus a été marqué par la volonté des personnes de s'impliquer dans le processus, d'y participer dans une atmosphère constructive et de relever les défis considérables, souvent sous la pression mais dans la bonne humeur. Tout autant que les contributions hautement professionnelles, j'ai apprécié les contacts personnels, l'opportunité d'apprendre à connaître les personnes et à passer du temps ensemble: même si le travail fut ardu, il y a aussi eu des moments de plaisir et je garderai de nombreux bons souvenirs.

Je pense que le réseau d'évaluation n'est pas qu'un simple concept ou un échange de documents mais qu'il s'agit d'une entité vivante composée de personnes réelles et intéressantes qui communiquent entre elles. Je suis fière d'en être, fière des réalisations et j'espère que vous l'êtes tout autant.

Que puis-je dire d'autre qu'un **TOUT GRAND merci!** J'espère vous revoir!



### Votre avis nous intéresse

Cette newsletter se veut pratique, accessible et conviviale à toute personne intéressée par l'évaluation des programmes et mesures de développement rural dans l'Union européenne. Souhaitant savoir ce que vous pensez de son contenu, nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions quant aux articles et aux rubriques. Merci d'envoyer vos commentaires à:

[info@ruralevaluation.eu](mailto:info@ruralevaluation.eu)

### Abonnement

Avez-vous un collègue ou une connaissance qui souhaiterait recevoir cette newsletter électronique?

L'inscription sur la liste d'envoi est très simple:

**Pour s'abonner cliquez ici.**

Au contraire, si vous souhaitez voir votre nom retiré de notre liste:

**Pour se désabonner cliquez ici**



Site web: <http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/>

**Équipe éditoriale:** Valérie Dumont, Peter Schneidewind, Margot Van Soetendael et Enrique Nieto.

**Graphisme:** Daniel Renders, Anita Cortés.

**Traduction:** Valérie Dumont, Translate 4U (Emmanuel Pons).

**Collaborateurs:** Rein Dessers, Valérie Dumont, Morten Kvistgaard, Liina Kirsipuu, Enrique Nieto, Ricardo Pedraz, Zélie Peppiette, Peter Schneidewind, Jela Tvrdonova, Margot Van Soetendael, Hannes Wimmer.

Le Helpdesk Evaluation travaille sous la supervision de l'Unité E.4 (Évaluation des mesures applicables à l'agriculture, études) de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

*Le contenu de cette newsletter ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de la Commission européenne.*

### Evaluation Helpdesk

260 Chaussée Saint-Pierre – B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 736 18 90

E-mail: [info@ruralevaluation.eu](mailto:info@ruralevaluation.eu)